

Dans le nouveau permis moto, "l'épreuve hors circulation" devrait être raccourcie, passant de 15 minutes à moins de 10 minutes.

A l'inverse, l'épreuve de conduite en circulation devrait être allongée, passant de 30 à 45 minutes. Elle suppose évidemment le port d'un équipement homologué.

Le système de notation sera également modifié, avec une tolérance de trois pieds à terre sur la totalité du plateau et un minimum de points monté à 21 sur 27 (contre 17).

Une journée pour se perfectionner

Par ailleurs, les titulaires du permis A1 ou A2 pourront se perfectionner en participant à une formation d'une journée de 7 heures, au cours de laquelle ils pourront échanger leur expérience en groupe. Ils devront en faire la demande 6 à 12 mois après avoir réussi leur permis A. Cette sorte de stage permet de gagner en confiance (ou, à l'inverse, d'éviter les excès de confiance !) et, surtout, de réduire la durée du permis probatoire de 3 à 2 ans. On ne connaît pas encore les tarifs de cette journée de perfectionnement.

Objectif : améliorer la sécurité des motards

La réforme du permis de conduire moto intervient 7 ans après la dernière réforme, qui date de 2013. Si certains y voient la volonté de durcir l'épreuve pour faire baisser le nombre de titulaires du permis A de 10 %, elle vise à responsabiliser les conducteurs de deux-roues, notamment les plus jeunes motards.

C'est pourquoi cette réforme du permis moto s'accompagne d'autres mesures comme le port d'un équipement homologué CE, l'allumage des feux de brouillard en plein jour et, surtout, un entretien entre le candidat mineur au permis A avec son moniteur et ses parents.

A noter également qu'en 2020, la formation au permis moto intégrera la trajectoire de sécurité, soit la manière d'aborder les courbes, comme les virages, sur la route.